

Année 2024 - 2025  
Lundi 16 juin 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Syndicat Indépendant des Personnels  
de Direction de l'Éducation Nationale

### Plan AVENIR

## Des intentions louables, un plan fourre-tout, et surtout beaucoup de questions sur la mise en œuvre

Comme pour chaque plan ministériel, les objectifs affichés par le plan AVENIR présenté par la ministre Borne ce jeudi 05 juin sont louables. « *L'orientation, c'est permettre à chacun de choisir son avenir* » et « *L'École ne doit pas se contenter de distribuer les rôles : elle doit permettre à chacun de choisir le sien librement* ». Nous ne pouvons que souscrire à cette ambition émancipatrice qui constitue le socle de nos missions. De plus, nous saluons que notre ministère parle enfin d'un sujet qui constitue le cœur et l'intérêt du métier de personnel de direction : le pilotage de l'orientation.

Malgré l'ambition revendiquée, la déclinaison d'une grande partie des mesures correspond à des dispositions déjà existantes, en tout cas dans les établissements publics (rencontres parents-élèves-professeurs en amont des conseils de classe, passerelles...). De même l'épreuve anticipée de mathématiques était déjà actée, ainsi que les évolutions 2025 de *parcoursup*.

« *Chaque collège et lycée construit son projet d'orientation* ». Le ministère ignore-t-il qu'il n'existe aucun projet d'établissement dépourvu d'un volet orientation ? Le ministère semble également méconnaître les évaluations d'EPL dans la mesure où : « *afin de soutenir les établissements dans cette nouvelle approche, un ensemble d'indicateurs [...] sera mis à disposition* ». Ces indicateurs ne sont-ils pas déjà fournis dans le cadre de l'auto-évaluation ? Voilà une nouvelle preuve de l'inutilité des évaluations d'établissements dont IDFO demande l'arrêt.

L'architecture du plan s'organise principalement autour du déploiement de la *plateforme Avenir(s)* censée compenser toutes les insuffisances du système.

Comme nous l'avons dit au ministère, IDFO n'est pas convaincu de la pertinence de ce type de plateforme. Celles et ceux qui auront pratiqué les *folios* et ses divers avatars ont, en effet, de bonnes raisons de se montrer sceptiques. Mais pour être bien sûr que la plateforme sera utilisée le ministère a prévu une « carotte » : « *Les élèves de 3e qui auront construit leur parcours d'orientation sur la plateforme Avenir(s) pourront bénéficier d'une bonification pour leur accès en 2de professionnelle* ». A l'heure de la pause numérique n'est-ce pas contradictoire d'instaurer un usage d'écran supplémentaire pour nos élèves ?

Nous regrettons l'absence de prise en compte de la fracture numérique qui concerne les familles les plus fragiles déjà mises en difficulté avec les procédures dématérialisées. L'illectronisme concerne les plus modestes (9% des ouvriers contre 2% des cadres), les habitants des départements et régions d'outre-mer (20% contre 15% des habitants de France métropolitaine), les moins diplômés.

L'outil informatique sera peut-être utile pour fournir de l'information. Mais ce dont les élèves et les familles ont besoin c'est d'un contact humain que ni la machine ni l'intelligence artificielle ne peuvent leur apporter, une interactivité, une prise en compte de la dimension psychologique pour être efficacement compris, conseillés et si nécessaire encouragés.

Un tel outil, aussi performant soit-il, ne peut résoudre les difficultés d'orientation des élèves et des familles qui ont le plus besoin d'accompagnement.

L'orientation scolaire s'adresse à des sujets singuliers dont il faut prendre en compte non seulement les caractéristiques psychologiques mais également les carences scolaires, les contraintes socio-économiques, le contexte familial et géographique.

Mais... les plateformes ont un gros avantage pour le ministère, c'est qu'elles coûtent moins cher que de créer des postes !

Quel impact la mise en œuvre de la plateforme aura sur les conditions de travail des équipes de direction (gestion, paramétrage...) ?

**IDFO ne formule pas d'opposition sur le principe des différentes mesures mais s'interroge sur leur déclinaison opérationnelle en particulier celles des moyens.**

Le plan fait l'impasse sur l'indispensable création de places pour accueillir les élèves qui doivent pouvoir se réorienter. Sans les moyens dédiés, le droit à l'erreur et l'orientation choisie resteront de vains mots.

De plus, cette nouvelle focalisation sur une "éducation à" semble ignorer les contraintes d'organisation pesant sur les établissements : organisation de demi-journées dédiées dans un contexte où les cours ne doivent pas être supprimés, fortes contraintes sur les emplois du temps, volontariat sinistré des professeurs principaux en collège.

**Nous appelons le ministère à prendre en compte la réalité de terrain et à être à l'écoute des établissements.**

**Par ailleurs, nous mettons en garde contre ce qui est affiché dans la partie 6 : « Conforter la complémentarité des actions de l'État et des Régions en matière d'orientation. »**

Sous couvert de clarifier la répartition des rôles entre l'Etat et les collectivités, il s'agit en réalité d'une nouvelle étape vers la régionalisation progressive de l'orientation.

D'ailleurs le président de la commission des Régions de France l'a bien compris puisqu'il déclare : « E. Borne a fait un pas vers nous [...] notamment avec la signature de la charte qui nous satisfait globalement [...] l'objectif est d'aller plus loin [...] nous avons rappelé que c'est la volonté des régions de gérer le plein exercice de la compétence orientation ».

**IDFO n'est pas favorable à la présence des représentants des régions [...] aux réunions départementales de rentrée des chefs d'établissement et des inspecteurs.**

**La profession ne veut ni de la double tutelle Etat / collectivités, dont l'idée est subrepticement distillée depuis un certain temps, ni avoir à gérer des personnels régionaux en matière d'orientation.**

**IDFO sera vigilant à ce que le *plan Avenir* ne constitue pas un cheval de Troie d'une nouvelle étape vers la territorialisation de l'Education nationale et la remise en cause de notre statut de fonctionnaire d'Etat.**